

1 a M<sup>e</sup> Houssier  
1 a M<sup>e</sup> Chapuis le 21-1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Département de la  
Charente-Maritime

du Conseil Municipal

Ville de ROYAN

Réunion du Mardi 7 Février 1961 à 18 heures

OBJET :

Litige Ville de Royan  
e/ Sté de l'Abonne-  
ment Téléphonique

Le sept Février mil neuf cent soixante et un à 18 heures  
le Conseil Municipal de la Ville de Royan s'est réuni, en séance ordi-  
naire au lieu ordinaire de ses séances à la Mairie, sous la présidence  
de M. Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le 2 Février 1961.

61.024

Etaient présents : MM. MEYER, MATRAS, ROCHEDEREUX, BRENUSSEAU, LANOUE,  
MOUCHON, GUILLAUD, BISCAYE, MONGRAND, LAMOUCHE, FLAHAUT, FONTANILLE,  
ETCHEBERRY, BUJARD, GALLAND, JANUSSE, GACHET.

Représentés : M. Pouget par M. Biscaye  
M. Berland par M. Fontanille.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en  
exercice, il a été conformément à l'article 51 de la loi du 15 Avril  
1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le  
sein du Conseil.

M. BUJARD ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été dési-  
gné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le 18 Juillet 1960, la Sté " l'Abonnement Téléphonique " chargée par  
la Ville de la sonorisation du Palais des Congrès, en vertu d'un marché  
du 13 Avril 1957, a assigné cette dernière devant le Tribunal de Grande  
Instance de Saintes, en recouvrement des sommes qui lui seraient dues  
pour ses fournitures.

L'installation faite par l'Abonnement Téléphonique n'a jamais donné  
satisfaction et le Conseil Municipal le 15 Février 1958 a décidé de  
refuser cette installation.

Le Conseil Municipal

- Suite à l'assignation devant le Tribunal de Grande Instance de Saintes,  
délivrée le 18 Juillet 1960, par Ministère de Me BELAY, Huissier à Royan,  
à la requête de la Société " L'Abonnement Téléphonique " sous constitu-  
tion de Me Clanché, Avoué.

- Vu l'avis de la Commission des Travaux en date des 2 et 4 Février 1961

décide

- de confier la défense des intérêts de la Ville devant cette juridiction à Me Chapuis, Avocat à Royan.

- de constituer avoué en la personne de Me MOUNIER, avoué près le Tribunal de Grande Instance de Saintes.

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre MM. les membres présents



**VU**

ROCHEFORT-MER, le **14 FEV** 1961

Le Sous-Préfet,

*J. Voiché*

POUR EXTRAIT CONFORME

Pr le Maire  
L'Adjoint Délégué,

*J. Mounier*



Le 18 Juillet 1960, la ville de la commune de Rochefort-Mer, a constaté que le 13 Avril 1957, a constaté cette dernière devant le Tribunal de Grande Instance de Saintes, en recevant les documents et renseignements fournis par le Maire de la commune de Rochefort-Mer, au sujet de l'installation de la commune de Rochefort-Mer, par le Conseil Municipal de Rochefort-Mer, le 13 Avril 1957.

L'installation faite par le Conseil Municipal de Rochefort-Mer, le 13 Avril 1957, a été constatée par le Tribunal de Grande Instance de Saintes, en recevant les documents et renseignements fournis par le Maire de la commune de Rochefort-Mer, au sujet de l'installation de la commune de Rochefort-Mer, par le Conseil Municipal de Rochefort-Mer, le 13 Avril 1957.

Le Maire de la commune de Rochefort-Mer,

- Le Maire de la commune de Rochefort-Mer, a constaté que le 13 Avril 1957, a constaté cette dernière devant le Tribunal de Grande Instance de Saintes, en recevant les documents et renseignements fournis par le Maire de la commune de Rochefort-Mer, au sujet de l'installation de la commune de Rochefort-Mer, par le Conseil Municipal de Rochefort-Mer, le 13 Avril 1957.

- Le Maire de la commune de Rochefort-Mer, a constaté que le 13 Avril 1957, a constaté cette dernière devant le Tribunal de Grande Instance de Saintes, en recevant les documents et renseignements fournis par le Maire de la commune de Rochefort-Mer, au sujet de l'installation de la commune de Rochefort-Mer, par le Conseil Municipal de Rochefort-Mer, le 13 Avril 1957.

1/3